

AMEN TRESOR SICAV**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES****AU 31 DECEMBRE 2008****RAPPORT GENERAL**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN TRESOR SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2008, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2008.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

Bilan arrêté au 31 décembre 2008
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIFS			
Portefeuille-titres	3.1	26 088 931	17 074 478
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 673 435	172 488
Obligations et valeurs assimilées		24 415 496	16 901 990
Placements monétaires et disponibilités		9 249 848	10 296 861
Placements monétaires	3.2	2 252 119	4 900 934
Disponibilités	3.3	6 997 729	5 395 927
TOTAL ACTIFS		35 338 779	27 371 339
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs		20 005	16 422
Créditeurs divers		4 320	3 545
TOTAL PASSIFS		24 325	19 967
Capital	3.4	33 832 949	26 239 732
Sommes distribuables	3.5	1 481 505	1 111 640
Sommes distribuables des exercices antérieurs		204	56
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 481 301	1 111 584
ACTIF NET		35 314 454	27 351 372
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		35 338 779	27 371 339

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	3.1	1 152 451	546 209
Revenus des placements monétaires	3.2	376 931	551 492
Total des revenus de placements		1 529 382	1 097 701
Charges de gestion des placements	3.6	<212 615>	<156 843>
Revenus Nets des placements		1 316 767	940 858
Autres charges	3.7	<33 491>	<25 192>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 283 276	915 666
Régularisation du résultat d'exploitation		198 025	195 918
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		1 481 301	1 111 584
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<198 025>	<195 918>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		6 237	<3 797>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<848>	9 372
Frais de négociation		<39>	<263>
Résultat non distribuable		5 350	5 312
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 288 626	920 978

AMEN TRESOR SICAV
Etat de variation de l'actif net
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 288 626	920 978
Résultat d'exploitation	1 283 276	915 666
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	6 237	<3 797>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<848>	9 372
Frais de négociation de titres	<39>	<263>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<1 027 023>	<560 659>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 701 479	15 650 792
Souscriptions		
- Capital	39 564 779	29 833 170
- Régularisation des sommes non distribuables	<25 672>	<10 053>
- Régularisation des sommes distribuables	1 069 631	846 186
Rachats		
- Capital	<31 974 824>	<14 552 744>
- Régularisation des sommes non distribuables	23 585	3 579
- Régularisation des sommes distribuables	<956 020>	<469 346>
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 963 082	16 011 111
ACTIF NET		
En début de période	27 351 372	11 340 261
En fin de période	35 314 454	27 351 372
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	259 927	108 568
En fin de période	335 112	259 927
VALEUR LIQUIDATIVE	105,381	105,227
TAUX DE RENDEMENT	4,21%	4,12%

AMEN TRESOR SICAV
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2008

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2008 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2008 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

<i>Actions et valeurs assimilées</i>	(1)	1 673 434
<i>Obligations</i>	(2)	19 118 492
<i>Bons de trésor assimilables</i>	(3)	5 297 005
Total		26 088 931

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix de revient Net</i>	<i>Valeur au 31-12-08</i>	<i>% Actif Net</i>
<i>Action SICAV (AMEN PREMIERE)</i>	15 944	1 666 199	1 673 434	4,74

(2)Obligations

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix de revient Net</i>	<i>Valeur au 31-12-08</i>	<i>% Actif Net</i>
<i>AB 2006</i>	11 000	989 995	1 036 104	2,93
<i>AB 2008 TA</i>	5 000	500 000	516 028	1,46
<i>AB 2008 TB</i>	15 000	1 500 000	1 551 780	4,39
<i>AIL 2007</i>	10 000	800 000	801 808	2,27
<i>AIL 2008</i>	6 000	600 000	607 949	1,72
<i>AMEN LEASE 2001 B</i>	35 000	1 050 011	1 072 299	3,04
<i>ATB 2007/1</i>	15 000	1 425 000	1 473 252	4,17
<i>ATL 2006/1</i>	5 500	550 000	565 673	1,60
<i>ATL 2007/1</i>	14 300	1 144 000	1 164 043	3,30
<i>ATL 2008</i>	5 000	500 000	510 128	1,44
<i>ATTIJARI BANK 2008</i>	10 000	1 000 000	1 000 152	2,83
<i>BH 2008</i>	20 000	2 000 000	2 068 432	5,86
<i>BTKD 2006</i>	10 000	600 000	601 152	1,70
<i>CIL 2007/1</i>	15 000	1 500 000	1 575 864	4,46
<i>CIL 2008</i>	10 000	1 000 000	1 002 384	2,84
<i>EL WIFECK 2006</i>	1 000	60 000	61 582	0,17
<i>MOURADI PALACE 2005 B</i>	1 000	100 000	102 735	0,29
<i>MOURADI PALACE 2005 A</i>	1 000	100 000	102 735	0,29
<i>PANOBOIS 2007 TB</i>	5 000	500 000	518 948	1,47
<i>SIHM 2008TB</i>	3 000	300 000	304 670	0,86
<i>SIHM 2008TD</i>	5 000	500 000	507 784	1,44
<i>STM 2007 B</i>	5 500	550 000	557 991	1,58
<i>STM 2007 C</i>	1 000	100 000	101 453	0,29
<i>STM 2007 D</i>	5 000	500 000	507 264	1,44
<i>STM 2007 E</i>	2 000	200 000	202 906	0,57
<i>TUNISIE LEASING 2006-1</i>	5 000	300 000	302 008	0,86
<i>UNIFACTOR 2006</i>	5 000	300 000	301 368	0,85
Total		18 669 006	19 118 492	54,14

(3) BTA:

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix de revient Net</i>	<i>Valeur au 31-12-08</i>	<i>% Actif Net</i>
<i>BTA09022022</i>	2 000	1 951 000	2 022 684	5,73
<i>BTA090714</i>	800	906 000	931 460	2,64
<i>BTZ111016</i>	2 000	1 074 000	1 167 674	3,31
<i>BTZ111016A</i>	2 000	1 082 000	1 175 187	3,33

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-08	% Actif Net
Total		5 013 000	5 297 005	15,00

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Revenus des obligations	803 693	390 787
Dividendes	61 970	20 259
Revenus des BTA	286 788	135 163
Total :	1 152 451	546 209

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à 2 252 119 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
BIT	06/07/08	01/07/09	2 000 000	TUNISIE LEASING	91 989	1 908 011	1 952 389	5,53
BIT	31/18/08	10/01/09	300 000	AMEN BANK	300	299 700	299 730	0,85
Total							2 252 119	6,38

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Placement en compte courant à terme	223 840	358 850
Billets de trésorerie	143 474	180 401
Certificat de dépôt	2 330	6 976
Compte rémunéré	7 287	5 265
Total :	376 931	551 492

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 6 997 729 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	6 250 000	6 443 045 (i)	18,24
Liquidités et équivalents de liquidités		554 684	1,57
Total		6 997 729	19,81

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT060709	AMEN BANK	106 826	5,73%
PLACT031010	AMEN BANK	910 066	5,67%
PLACT020410	AMEN BANK	413 765	5,73%
PLACT220610	AMEN BANK	1 536 295	5,72%
PLACT240310	AMEN BANK	3 367 123	5,81%

PLACT300109	AMEN BANK	108 970	5,83%
Total		6 443 045	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	26 239 732
Souscriptions	39 564 779
	<31 974
Rachats	824 >
Plus ou moins value réalisée sur emprunts de société	<4>
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	< 999>
Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM	<844>
Frais de négociation	<39>
VDE sur titres OPCVM	7 235
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	<25 672>
Régul sommes non distribuables (rachats)	23 585
Total	<u>33 832 949</u>

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008 s'élève à 7 963 082 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2008 est de 335 112 contre 259 927 au 31/12/2007.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-07	305
Nombre d'actionnaires entrants	508
Nombre d'actionnaires sortants	<322>
Nombre d'actionnaires au 31-12-08	491

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2008 s'élèvent à 1 481 505 DT et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31-12-08	Exercice clos le 31-12-07
Sommes distribuables exercices antérieurs	204	56
Résultat d'exploitation	1 283 276	915 666
Régularisation du résultat d'exploitation	198 025	195918
Total :	<u>1 481 505</u>	<u>1 111 640</u>

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.